

Des curés des montagnes vosgiennes. (1650-1750)

Michel STELLY

7/04/2018

Le curé pour un villageois.

- Une personnalité du village.
 - Autorité religieuse.
 - Autorité civile.
 - Parle et écrit le français.
- Assure la solennité des grands événements et leur enregistrement: baptême, mariage, enterrements.
- Rassemble la communauté: messes, fête patronale, processions, pèlerinages.
- Reçoit des revenus: dime, frais de cérémonies (casuel).
- Gère son buverot.
- Distribue des aumônes, fait des donations.
- Entouré d'un Conseil de Fabrique.

Le curé.

- D'où vient-il?
 - De la proche région et même du village car il est préférable qu'il parle le patois local.
- Sa formation?
 - Peu de séminaires. A Toul en 1660-1680.
 - Formé dans faculté, couvents, par un autre curé...
 - Parfois très bonne formation.
 - Parfois laisse à désirer.
 - Formation continue: conférences, lectures...

Au séminaire.

- 2 années.
- Enseignements :
 - La philosophie.
 - La manière d'administrer les sacrements.
 - Le plain-chant.
 - Les cérémonies de l'Eglise.
 - La méthode de catéchiser, de faire les prônes, de prêcher, de confesser.
 - Le moyen de le faire en esprit et en piété.

Les actions d'un évêque. André du SAUSSAY (1655-1675).

- Lors de visites.
- Par des synodes abordant divers sujets.
- Vie du clergé:
 - Défense de prendre du tabac avant les offices.
 - Pas de servante de moins de 50 ans.
 - Obligation de la soutane et de la tonsure.
- Célébration paroissiale.
- Gestion des âmes.

Choix et nomination.

- Evêché de Toul, archevêché de Trêves.
- Fraize dépendant du Chapitre de Saint-Dié:
- Le Chapitre de Saint-Dié est curé primitif; pour lui le curé de village est « vicaire perpétuel ».
- - Au concours.
 - Le Chapitre nomme pendant 4 mois de l'année.
 - Le chapitre présente le candidat pendant les 8 autres mois, le Pape le nomme.

Prise de possession du temporel d'une cure.

Accompagné d'un huissier, le nouveau curé se transportait à la maison curiale, visitait les appartements et faisait « nouveau feu et flammes dans la cuisine et dans l'une des chambres », « ensuite étant entré dans le jardin et dans une partie des préys et champs dépendant d'icelle maison, il recevait de l'huissier une poignée de terre et gazon bêché par lui et la répandait ou jetait en marque de possession ». L'huissier faisait alors à « voix haute » lecture de l'acte de prise de possession.

Quelques curés remarquables.

- Philippe Charles GUENAULT (-1708): licencié de l'un et l'autre droit.
- Blaise PERROTEY (1708-1725): docteur en théologie, chanoine honoraire et senior de l'église de Saint-Dié, official et protonotaire apostolique.
- Jean-Baptiste FINANCE (1725-1779 soit 54 ans): chanoine, official, pro-vicaire général.

Honorer ses curés.

- Les paroissiens demandent à obtenir qu'annuellement et à perpétuité soient célébrées quatre messes hautes et solennelles, appelées anniversaires fondés.
- La 1^{re} pour le repos de l'âme de Sébastien Florent, curé de Laveline et de La Croix, fondateur des écoles.
- la 2^e sera une messe d'action de grâce à Dieu pour le remercier de nous avoir donné un pasteur dans la personne de Jean-Baptiste-Nicolas Rovel, curé actuel.
- la 3^e pour Nicolas Rovel, son père.
- la 4^e pour dame Barbe Leclerc, sa mère.

D'autres moins...

- Adolphe COLNAT jugé en 1724 pour « refus de sacrements, yvrognerie, et familiarité scandaleuse avec les personnes du sexe. »
- Combien ont omis de tenir les registres ou l'ont mal fait?

Suppléance par un religieux.

Messieurs Religieux
de Raon

anne surnommée femme de Jean Marchal
par Michel du St Esprit Relig. Carme de Baccarat faisant
office de Curé par commission.
ce fille de Jacques Masson et de Margueritte Nicolas Tarnier.

Antoine
fr. No. Guillaume
Religieux de l'Observance
de Raon Lettapi

Un travail très malsain.

- 6 curés en 24 ans, 5 morts après quelques années.
- Paroisse étendue de 4 lieues, une « montagne haute et rapide » au milieu.
- 2 églises, l'une au sud, l'autre au nord.
- Le curé s'échauffe à la montée (adret) puis dans la descente (ubac) respire un air frais en traversant un bois de sapin d'extrême fraîcheur.
- De plus il est à jeun.

Fraize- Mandray

- Par la montagne.
- Altitudes:
 - Église Fraize: 500.
 - Eglise Mandray: 430m.
 - Maximum: 700m.
- Distance à vol d'oiseau: 4km.

Paroissiens éloignés.

- Un hameau à 3 lieues de l'église; chemins difficiles; aller-retour en 3 heures.
- Création d'une chapelle (XV^e siècle). Le curé y vient pour les grandes fêtes, les habitants devaient venir à la messe à l'église paroissiale.
- Demande de création d'une paroisse avec un cimetière accordée en 1689.
- Les paroissiens doivent prendre en charge les frais: église, ornements; maison...

La Fabrique ou consorce.

- Gère les biens de l'église et pourvoit à son entretien.
- Consorcier ou marguillier: administrateur des biens de l'église et des confréries.
- Election ou nomination annuelle par les membres de la communauté.
- C'est un paroissien laïc, de bonnes vie et mœurs, sachant lire et écrire (si possible!).

Registres paroissiaux.

- Concile de Trente (1563): enregistrement des mariages.
- Diocèse de Toul:
 - 1616: enregistrement des baptêmes.
 - 1629: registres de baptêmes, mariages et mortuaires.
- Plus anciens registres de baptêmes:
 - Vosges: 1529 ou 1530.
 - Mandray: 1609.
 - Fraize: 1623.

Le 14 Mars fut baptisé
if Collas fut baptisé
le 15 Mars fut baptisé
le parain didot Simon a baptisé
ly callat la maraine Financé
le 16 Mars fut baptisé
le 17 Mars fut baptisé

Le 18 Mars fut baptisé nicolas
parain Colnat et anthoine la femme
parain Jean le fobus et henry
henry financé la maraine georgette
Colas Lorcet /

Le 19 Mars fut baptisé Jean Colas
marginet et balbutine la femme
parain Jean gregoire et margelle
La maraine agathe fille Jean Coule

Le 20 Mars fut baptisé didot
fils Jean Colnat et Jeanoy la femme
parain to samet sept et marie
nicolas chébox la maraine flobelle
fille d'ange martin

Le 21 Mars fut baptisé didot
Didonne Claude cuqny et Jeanne
femme le parain didot anthoine
nicolas grand claud la maraine
fille Jean poirey /

Le 22 Mars fut baptisé Jacques
Colls Boignid et Claude la femme
parain toullainet grand demange
maraine flobelle femme d'ange
martin et Jeanoy fille gregoire
gaborcl /

Le 23 Mars fut baptisé benoit
Jean fobus et Cloz la femme
margelle picot la maraine
Jean le fobus et Claude fille
Jean Collat /

Van mil Six centz
trente trois

Un mil six centz trente
trois Le 4^m february sur
Baptizée Margueritte fille
a Demourge Godic de la Croix
p. M. de la Croix Blaise Didier grand
Jean du Guyon
M. Elizabeth guerard de Didier
de la Croix

La fabrique.

- Revenus:
 - Prés pour 2 charrées de foin et environ 30 jours de terre.
 - Messes de fondation, pots d'huile de rente.
- Charges:
 - Les ornements et luminaires.
 - La tour et la nef sont à sa charge puis à celle de la communauté. Ainsi que la maison curiale pour les grosses réparations.
- Comptes rendus tous les ans par devant le Curé et la communauté.

Le marguillier.

- Rôle:
 - Sert à l'église et la nettoie, la décore.
 - Blanchit le linge.
 - Fournit les hosties, le pain et le vin pour la messe.
 - A la garde du mobilier.
- Franc de menue dime; a la dime de la menue dime; reçoit chaque année de chaque habitant un franc ou une zette de seigle.

Le marguillier (2).

- *(Il est) tenu et obligé de sonner tous les jours les Angelus et les Ave Maria dans les heures accoutumées et prendre garde de sonner lorsqu'il fait de la grelle, tempeste ou autre mauvais temps, de prendre garde à l'horloge afin qu'il aille bien. (Règlement concernant les Communes du Val D'Orbey (1692)).*

Il y a vn Echeuin qui est comme l'œil de la paroisse
et qui prent garde a ce que chacun fasse son devoir
a l'Eglise, lequel Echeuin est franc de menue dime

Il y a un échevin qui est comme l'œil de
la paroisse et qui prent garde a ce que
chacun fasse son devoir a l'Eglise

(Saint-Léonard 29/07/1706).

Rapports des visites *ad limina* des évêques de Toul. (1585-1620).

- « En Lorraine le peuple qui demeure loin de la cour et de la ville est plus rude, mais plus ouvert au sentiment de piété ». « Il s'agit d'un peuple ardent à la piété et à la religion ».
- Par de fréquentes exhortations (l'évêque) a arraché en grande partie les superstitions (*la religion de l'évêque n'est pas celle du populaire lorrain*).

Rapports des visites *ad limina* des évêques de Toul. (1585-1620).

- Les curés ont le souci d'enseigner les fidèles, et plus particulièrement les enfants.
- Tous les habitants du diocèse se confessent chaque année et communient dans leur propre paroisse ; quelques-uns le font plus souvent.

Les dimes.

- Toutes les grosses et menues dimes appartiennent audit chapitre, hors la moitié des menues qui sont au curé qu'il reçoit en argent.
- La dime se paye partout à l'onzième.
- On paye la dime des cochons de lait hors de la première litée.
- L'on paye aussi la dime de la laine des brebis et moutons au poids et à la livre.

Menue dime

- La menue dime se prent sur les légumes, lin, chanvre, desquelles dernières espèces on n'a pas le linage ni le chenevit et n'en paye la dime qu'après estre battu, et le décimateur la va chercher dans les maisons.

La portion congrue.

- Le Chapitre est gros décimateur; il reçoit la totalité des grosses dîmes.
- Il doit payer aux curés, soit en argent, soit en grains à prélever sur les dîmes, une pension dite portion congrüe.
- La situation des curés du Val de Saint-Dié est précaire et pour certains misérables,
- Louis XIV (qui occupe la Lorraine) impose en 1686, un revenu minimal de 300 livres.
- Cette somme semble toujours dépassée sauf paroisse très pauvre.

Casuel

- Mariage (bans, fiançailles, 2 messes): 2 écus ou 6 livres.
- Mortuaire (nocturne, laudes, 2 messes hautes, 2 messes basses, obsèques et enterrement): 2 écus.
- Baptême et relevailles: 1 poule et 3 gros d'argent.
- Bénédiction d'une maison: 2 francs.

Le bouverot.

- Prés et champs dépendant de la cure.
- Le curé pouvait avoir du bétail (cheval, vache).
- Il cultivait ou faisait cultiver ses champs.

Autres activités.

- Ecrit aux autorités pour des demandes ou pour la défense de la paroisse ou de paroissiens.
- Peut intenter des procès contre:
 - les personnes prétendant être imposées à tort.
 - Le chapitre pour faire respecter les droits acquis.Les travaux de gros entretien de l'église sont sources de conflit avec le chapitre et la fabrique.
- Préside les jurys pour choisir le régent d'école ou la matrone.